

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2024/123 à 2024/130

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 12 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du cinq décembre deux mille vingt-quatre, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - M. Michel VANHEE – Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET – Monique LEROY, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY – M. Jean-Robert MESSING - Mme Martine PONCHANT - Mme Valéria GRASSELLI – M. Philippe LEMIERE– Mme Nouria BELAYACHI – Mme Mylène GLORIAN - Mme Anne LEDUC - M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY - Mme Stéphanie MORELLI - Mme Claire ZYTKA-TARANTO - M. Vincent DHELIN – M. Saïd BECHROURI - M. Joffrey LEROY – M. Philippe DUEZ - Mme Catherine de RUYTER - M. Nicolas GROSSE, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

M. Roger VICOT - Mme Isabelle CAMBIER – M. Romain FYVEY –M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

Monsieur Roger VICOT a donné pouvoir à Monsieur Olivier CAREMELLE

Madame Isabelle CAMBIER a donné pouvoir à Madame Claudie LEFEBVRE

Monsieur Romain FYVEY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe LIPOVAC

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 12 décembre 2024

DELIBERATION

2024/ 128 - CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PROJET EDUCATIF TERRITORIAL ET D'UN PLAN MERCREDI 2024-2027 ENTRE L'ETAT, LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) ET LA VILLE.

Par délibérations n° 2022/39 du Conseil Communal de Lomme du 27 Juin 2022 et n°22/256 du Conseil Municipal de Lille du 29 juin 2022 a été autorisée la signature d'une convention Projet Educatif Territorial (PEDT)/Plan Mercredi pour la période 2021-2024.

Le renouvellement du PEDT permet l'accès au fond d'amorçage pour chaque commune poursuivant la réforme des rythmes scolaires. Cela se traduit pour la Commune associée de Lomme par la mise en œuvre des « parcours éducatifs ». Ce fonds d'amorçage, calculé par les services du ministère de l'Education nationale, repose sur le nombre d'élèves concernés du territoire. A titre indicatif, le versement pour l'année scolaire 2023-2024 était de 189.540 €.

Cette convention permet, par ailleurs, à la Ville de percevoir la bonification Plan Mercredi (PM) pour les accueils collectifs de mineurs mis en œuvre par la Commune associée de Lomme le mercredi. En effet, la CAF finance les heures nouvelles réalisées depuis septembre 2018. Chaque augmentation des effectifs du mercredi après-midi peut conduire à un bonus de 46 centimes par heure de présence enfant.

Enfin, la signature de cette convention ouvre droit à des fonds d'investissement CAF plus avantageux dans le cadre de projets d'aménagement de structures recevant les accueils de loisirs du plan mercredi tel que le futur bâtiment « pôle éducatif Sévigné » aux abords du groupe scolaire Voltaire Sévigné.

Les objectifs du PEDT, déclinant les priorités du Projet éducatif global « Lomme éduc ' » sur les temps périscolaires, restent inchangés à savoir :

- Accompagner les réussites et l'épanouissement de tous les enfants
- Agir sur le bien-être des enfants, dans une ville durable et plus solidaire
- Développer le pouvoir d'agir des enfants dans une « Ville à hauteur d'enfants ».

Il est proposé de valider l'organisation du PEDT ci-annexée, décrivant les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires pour la période 2024-2027.

Par ailleurs, afin de préciser les engagements partenariaux et de favoriser la complémentarité éducative sur tous les temps de vie de l'enfant, il est proposé de signer avec les représentants des services de l'Etat et de la CAF la convention PEDT/Plan mercredi, ci-annexée.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à signer la convention de renouvellement du Projet Educatif Territorial (PEDT) et du Plan Mercredi pour la période 2024-2027 ci-annexée, ainsi que tout document s'y rapportant ;
- ◆ **ADMETTRE** les recettes correspondantes au chapitre 74, fonction 331, article 747888 – opération n°999 « ALSH été » – code service : NEJ.

ADOpte A L'UNANIMITE,
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme,



Publié le 24 DEC. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Nord

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL/PLAN MERCREDI 2024-2027

Commune de LOMME

[Tapez ici]

DONNEES GENERALES

Nom et prénom de l'élu(e) référent : Olivier CAREMELLE
Fonctions précises: Maire de Lomme
Adresse administrative: Hôtel de Ville BP 159 59461 LOMME CEDEX
Téléphone : 03 20 22 76 01
Adresse électronique : ocaremelle@mairie-lomme.fr

Périmètre du territoire concerné : Commune (s) Commune associée de Lomme
Indiquer le nom des collectivités concernées
EPCI
Autre – Précisez

Nom des différentes communes participant au projet le cas échéant :

ELABORATION DU PROJET

- La commune ou l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) assure la mise en place et la bonne coordination du Plan mercredi. La commune s'appuie aussi sur le réseau associatif local et les ressources du territoire.

CONTRIBUTIONS AU PEDT/PLAN MERCREDI

Liste des acteurs locaux (dénomination des structures partenaires) contribuant à la mise en œuvre du PEDT/Plan Mercredi.

L'inspecteur de Circonscription
Directions des écoles
Services municipaux (Coordination Lomme Educ' PEG, Espace Parents, Petite enfance, Restauration et logistique aux écoles, vie associative, sports, culture, jeunesse, transitions, ludothèques,)
Associations : Associations de parents d'élèves, Association 1ers Pas ainsi que tous les partenaires associatifs qui interviennent de manière occasionnelle sur des animations proposées le mercredi ou sur des parcours éducatifs (voir liste en annexe 1)

Nom et prénom du coordinateur de la collectivité désigné par le maire ou le président de la collectivité : LENOBLE Arnaud
Fonction : Responsable du service Enfance Education
Adresse : Adresse postale : Hôtel de Ville BP 159 59461 LOMME CEDEX
Téléphone : 03 20 48 44 05 (service Enfance Education) / 03 20 22 76 22 (Mairie)
Adresse électronique : alenoble@mairie-lomme.fr / serviceenfanceeducation@mairie-lomme.fr

PUBLICS CONCERNES

[Tapez ici]

Nombre total d'enfants concernés par le PEDT/Plan mercredi :	Effectifs scolaires totaux : 1965			
	Moins de 6 ans :	736	Plus de 6 ans	1 229

NOMBRE ET LISTE DES ECOLES FREQUENTEES PAR LES ENFANTS

Ecoles	Publiques	Privées (non concernées)	Total
Ecoles maternelles	8	3	11
Ecoles élémentaires	7	3	10

Liste des écoles concernées (uniquement publiques)

Jean Minet	Defrenne
Roland Lamartine	La Fontaine
Curie Pasteur	Ferry Demory
Léon Blum	Paul Bert
Bracke Desrousseaux	George Sand
Salengro	Langevin
Voltaire Sévigné	Victor Hugo
	Petit Quinquin

ETAT DES LIEUX

L'état des lieux est une phase essentielle pour déterminer les enjeux éducatifs et les objectifs qui en découlent. Il est précis et fait apparaître une volonté d'améliorer l'existant (réponses à des besoins non satisfaits, prise en compte des atouts et des contraintes locales).

Activités périscolaires et extrascolaires existantes (en dehors de celles organisées le mercredi) :	<p>8 accueils périscolaires matin et soir dont 3 comportant des niveaux double dans des bâtiments différents (maternel + élémentaire)</p> <p>15 espaces de pause méridienne</p> <p>7 temps d'études dirigées</p> <p>4 clubs Coup de Pouce pour les CP et 4 clubs Langage pour les GS maternelles</p> <p>Parcours éducatifs (ex-NAP) ; un après-midi complet/semaine dans chacune des écoles, soit :</p> <ul style="list-style-type: none">- De 62 à 70 parcours éducatifs/trimestre pour les élémentaires (avec renouvellement tous les trimestres scolaires selon les effectifs participants)- 5 périodes de parcours appelés « Graine de ... » pour les maternelles avec renouvellement à chaque période de vacances.
Nombre d'enfants estimé participant à ces activités	<p>Pour les activités suivantes (accueil périscolaire, pause méridienne, Parcours éducatifs)</p> <p>Moins de 6 ans : 485 enfants</p> <p>Plus de 6 ans : 1022 enfants</p>
Besoins répertoriés	<ul style="list-style-type: none">- Formation des équipes d'encadrement sur des thématiques précises (collaboration/coopération, accueil des enfants porteurs de handicap, PSC1, thématique autour du harcèlement, citoyenneté, langage des signes, égalité filles-garçons, TransitionS et formation BAFD pour l'évolution des emplois.)- En lien avec la stagiairisation de 9 agents sur de nouveaux profils de poste « d'intervenants spécialisés d'animation » - intervenant en temps péri-extrascolaire et parcours éducatifs/mercredi
Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du Plan Mercredi <i>Infrastructures, locaux disponibles, associations présentes sur le territoire, ressources humaines etc.</i>	<ul style="list-style-type: none">- Un Projet Educatif Global auquel est adossé le PEDT : la 4e mouture du Projet Educatif Global Lille-Lomme-Hellemmes a été adoptée pour la période 2022-2026. Il est le fruit d'une longue concertation avec l'ensemble de la communauté éducative. Il s'articule autour de 3 grandes ambitions qui sont :<ul style="list-style-type: none">- Accompagner les réussites et l'épanouissement de tous les enfants en venant enrichir les parcours éducatifs, en luttant contre les inégalités et en soutenant la communauté éducative dans son rôle auprès des enfants- Agir sur le bien-être des enfants, dans une ville plus durable et solidaire en faisant des écoles des moteurs de la transition écologique dans la ville, en agissant sur la santé des enfants dans une approche globale et en veillant au développement des compétences psycho-sociales pour plus de solidarité et de bienveillance- Développer le pouvoir d'agir des enfants dans une « Ville à hauteur d'enfants » en garantissant la participation active des enfants et la promotion de leurs droits et en faisant en

sorte que la ville soit un espace de vie plus apaisé et plus propice aux jeux et aux déplacements des plus jeunes

- Ce projet éducatif global s'accompagne d'un plan d'actions qui couvre l'ensemble des temps de l'enfant parmi lesquels les temps péri et extrascolaires. Il promeut la coopération entre les acteurs : enseignants, services municipaux, associations et parents. Il propose un ensemble de dispositifs pour développer et accompagner les projets en transversalité et l'expérimentation.
- Plusieurs temps forts dans l'année sont l'occasion de mettre en avant les actions pédagogiques mises en œuvre sur tous les temps de l'enfant : la Semaine de l'Education, la Semaine des TransitionS, la Semaine de la laïcité.

L'engagement des 3 communes associées autour d'un PEG commun structuré leur a permis de se voir remettre plusieurs labels qui contribuent également à valoriser et à qualifier l'accueil des enfants sur tous les temps. On peut citer le label 100% EAC ou le label Ville Amie des Enfants de l'UNICEF.

Un réseau d'équipements culturels et sportifs dynamique :

L'ensemble des infrastructures sportives et culturelles sont disponibles en journée durant les PVS/été. Les associations sont également sollicitées, pour les clubs sportifs, il est possible de s'appuyer sur l'association des clubs sportifs de Lomme (ACSL). La ville de Lomme compte une médiathèque, 3 ludothèques, une maison folie Beaulieu, une école de coupe et couture et une école de musique et de danse, proposant des interventions et partenariats divers en fonction de leur programmation.

Un espace parents pour accueillir, écouter, accompagner la parentalité au travers d'une programmation d'ateliers parents-enfants et de cafés de parents (qui bénéficient d'un financement REAAP-CAF). Dans une logique du « aller-vers », l'Espace Parents soutient aussi les professionnels, notamment dans les écoles de la commune, au plus près des familles, pour renforcer le lien parents-école.

Des postes pivot :

Les postes de Responsables de site Périscolaire et leurs adjoints au sein des écoles font aujourd'hui l'unanimité dans l'organisation de la vie périscolaire. Principaux interlocuteurs des directions et des parents, leur poste est reconnu afin de favoriser les articulations entre l'école et les temps périscolaires.

Les animateurs recrutés sur les périodes de vacances interviennent déjà en grande majorité sur les temps périscolaires et sont déjà bien identifiés ce qui facilite ainsi le lien avec les enfants, les parents, les partenaires...

Des modalités organisationnelles facilitatrices :

Regroupement des unités 2/3 ans et 4/5 ans, décentralisation sur l'ensemble des quartiers, réflexion sur les contenus, les modalités d'organisation... Une tarification modulée permettant de favoriser l'inscription de l'ensemble des enfants avec également des temps gratuits comme les parcours éducatifs, les clubs Coup de pouce, les études...

Enfin, des dispositifs spécifiques :

• L'obtention du label 100% EAC en 2024

• *Un plan pluriannuel de rénovation des BCD* (locaux, mobilier, fonds de documents, gestion informatisée du prêt, formation des enseignants et des animateurs péri et extrascolaires usagers) permet l'extension de l'usage de ces lieux éducatifs sur l'ensemble des temps de l'enfant

• *Le programme pluriannuel des « Cours à Vivre »*, visant la végétalisation et l'organisation de l'espace pour que les cours d'écoles deviennent des lieux d'épanouissement et de bien-être pour les enfants sur l'ensemble des temps, et offrant des opportunités de séquences pédagogiques dans le domaine de la nature, de la motricité etc.

• *Le développement progressif des Rues aux Ecoliers*, dont l'objectif est l'accès apaisé aux écoles, par la fermeture des rues ½ heure avant l'entrée et la sortie des classes.

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans la mise en œuvre du Plan mercredi

En matière de transports, de disponibilités des locaux, de mobilier adapté aux enfants de moins de 6 ans, de 6 ans et plus..., de compétences des différents temps, de personnel, d'intervenants (tissu associatif) etc.

• La configuration territoriale de la commune reste un frein pour certaines familles fréquentant des structures municipales ou temps associatifs, et ce malgré la présence d'un fort réseau de transports en commun, la gratuité de ces transports en commun pour les moins de 18 ans, et une politique de mobilité durable mise en œuvre par la commune

• La forte population du Marais nous a amené à **construire un nouveau bâtiment, le premier bâtiment passif de la commune : le pôle Educatif Sévigné regroupant la nouvelle ludothèque (relocalisée) et l'accueil périscolaire et accueil du mercredi pour les élèves des écoles du secteur sud (plus de 60 % des écoliers) / livraison prévue en 2025**

• L'accueil d'enfants porteurs de handicap reste parfois complexe du fait de préconisations médicales difficilement applicables sur un temps collectif, et ce malgré les temps de formation du personnel dans ce domaine et les priorités en matière d'inclusion → **de ce fait, la création d'un poste spécifique d'éducateur spécialisé « référent mission inclusion des enfants à besoins particuliers » verra le jour en 2024**

• **La sortie du territoire de la géographie des quartiers prioritaires politique de la ville** avec la perte du bénéfice de dispositifs spécifiques assimilés. De ce fait, le renforcement du droit commun et la relance d'une politique de loisirs jeunesse a conduit la commune à créer une nouvelle offre jeunesse de loisirs ouverte aux plus de 11 ans.

ENJEUX ET OBJECTIFS DU PEDT/PLAN MERCREDI

Les enjeux sont ceux définis par la collectivité en matière de politique enfance et jeunesse (amélioration des résultats scolaires, réponse à des besoins sociaux, accessibilité aux activités etc.).

Les objectifs éducatifs sont pertinents au regard des besoins identifiés et cohérents avec les projets mis en œuvre dans les établissements scolaires (recherche de l'épanouissement de l'enfant, inscription dans une démarche globale, respect des rythmes de l'enfant etc.)

Enjeux éducatifs pour la collectivité

Le PEDT est partie intégrante du Projet Educatif Global de la ville de Lomme : Lomme Educ', et s'appuie donc sur ses enjeux, définis en concertation avec l'ensemble de la communauté éducative du territoire, et notamment l'Education nationale et les parents. Le PEDT assure la déclinaison des objectifs du PEG sur les temps périscolaires, mercredi inclus. **Le PEDT repose sur l'aménagement scolaire avec 5 matinées et 3 après-midis de cours par semaine pour s'adapter au mieux au rythme biologique des enfants. Cette organisation scolaire permet de proposer aux enfants de maternelles et d'élémentaires les parcours éducatifs.**

Chaque enfant doit être en capacité de développer ses potentiels quelle que soit son origine sociale, géographique ou culturelle et quels que soient ses besoins spécifiques.

Chaque enfant doit pouvoir bénéficier d'un parcours éducatif de qualité complet mêlant à la fois l'accès à une éducation artistique et culturelle, la pratique d'activités physiques et sportives pour son bien-être, l'acquisition de compétences psychosociales et de valeurs de solidarité favorisant le vivre-ensemble, une sensibilisation aux enjeux de développement durable, de connaissance et de protection de son environnement ainsi qu'une éducation aux médias et aux outils numériques lui permettant d'évoluer sereinement et en pleine conscience dans un environnement très imprégné par le numérique.

Chaque enfant doit pouvoir se construire en tant que citoyen dans un monde en transition et dans une ville qui contribue à son bien-être physique et psychique et qui prend en compte la place de l'enfant.

La ville doit également répondre à l'enjeu de conforter la communauté éducative dans son rôle auprès des enfants avec en premier lieu la famille. Des passerelles doivent être poursuivies entre les différents temps de vie de l'enfant sur la journée (école-temps péri et extrascolaire et maison) et entre les différentes étapes de sa vie (passerelles crèche-école, école-collège).

La ville doit également accompagner les adultes pour les faire monter en compétence et les mettre en cohérence dans leur approche éducative (formations, échanges de pratiques, instances participatives, temps forts collectifs, etc.)

Objectifs éducatifs du PEDT/PLAN MERCREDI

Lomme Educ' s'appuie sur une stratégie de passerelles qui définissent un parcours facilitant la continuité entre les différentes étapes et les différents temps de l'enfant, et la complémentarité et la cohérence des rythmes.

Pour viser cet objectif stratégique de vision globale de la semaine de vie des enfants, les parcours éducatifs mis en place dans le cadre du PEDT ont donc les objectifs opérationnels suivants :

- Assurer la continuité sur la semaine entre la journée scolaire et la journée du mercredi, la cohérence éducative entre l'éducation formelle et l'éducation informelle et la cohérence des temps de vie de l'enfant sur la semaine
- Proposer une organisation qui préserve les organisations familiales, notamment par la mise en place d'accueils périscolaires adaptés

- Répondre à un besoin d'accueil des enfants durant le temps libre des journées d'école et contribuer à l'aménagement de leur rythme de vie
- Favoriser une organisation de la journée scolaire qui soit propice à de meilleures conditions d'apprentissage, en instaurant la régularité des matinées par une organisation du temps scolaire sur cinq jours et demi et des après-midis allégés privilégiant l'éducation informelle
- Proposer un rythme adapté aux enfants des écoles maternelles (temps de sieste préservé, séquences des parcours et des activités adaptées, contenu des activités adapté – concept des « Graine de ... »)
- Favoriser une ouverture au monde, à de nouveaux univers, de nouvelles pratiques, de nouvelles passions, développer les activités de plein-air
- Développer la curiosité des enfants, leur faire découvrir une offre artistique et culturelle complémentaire à celle proposée en temps scolaire
- Favoriser une éducation aux transitions (développement durable, numérique ...) et en transition (bien-être et bienveillance des enfants et de leurs encadrants, recueil de la parole, des avis et des propositions des enfants dans le cadre de la Ville à hauteur d'enfants ...) et venir compléter l'offre scolaire vers l'obtention d'une labellisation E3D de niveau 3
- Sortir de l'ordinaire, faire appel à la créativité des enfants et développer la pratique coopérative des participants. Miser sur le jeu pour se consolider des apprentissages et acquérir de nouvelles connaissances et compétences
- S'appuyer sur le dispositif « Parentalité » avec le concept 'nomade' du « aller vers... », développé spécifiquement dans chaque quartier de la Ville de Lomme et reconnu par l'ensemble des acteurs (partenaires professionnels, associatifs et parents) pour permettre de garantir la place des parents et favoriser leur coopération
- Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap, par l'accompagnement, le lien avec les familles et avec les structures médico-sociales, mais aussi l'inclusion de tous les enfants (situation de pauvreté, gens du voyage, HPI, etc.)
- Développer une approche territoriale de proximité avec les familles autour de l'implantation des restaurants scolaires décentralisés et de nouveaux sites d'accueil pour les Accueils Collectifs de Mineurs
- Redynamiser des espaces de rencontres et des lieux d'accueils et d'échanges
- * 1 Espace de Vie Social (EVS en partenariat entre la CAF et le CCAS)
- * Création d'un Pôle péri et extrascolaire sur le site de l'école Voltaire Sévigné, qui regroupera au sein d'une nouvelle construction (premier bâtiment passif de la ville) les Accueils de Loisirs péri et extrascolaires et la Ludothèque Copains Copines du Quartier du Marais
- Mettre en place des actions éducatives qui contribuent au parcours artistique et culturel des enfants et qui répondent au label 100% EAC dont bénéficie la ville depuis 2024 (label Lille-Lomme-Hellemmes)
- Répondre aux engagements pris dans le cadre de la Charte Ville à hauteur d'enfants voté en conseil municipal en juin 2024

Articulation avec les projets d'école (*Axes prioritaires des projets d'école*)

Les projets des écoles sont en cours de réécriture selon le plan d'évaluation mis en place par l'Education nationale. Les services de la ville sont associés aux auto-évaluations et

[Tapez ici]

		<p>évaluations externes avec l'inspection académique sur des domaines tels que climat scolaire, bien-être à l'école, temps et espaces de travail, ...</p> <p>L'un des objectifs reste les passerelles entre les temps et les cycles ainsi que la transversalité sur des projets partagés liés à des projets/thématiques nationaux et/ou locaux. Ces passerelles existent notamment sur les parcours éducatifs. Chaque année des projets spécifiques partagés sur temps scolaire et parcours éducatifs sont proposés aux enseignants (ex. projet poésie et découverte du milieu aquatique à la Gare d'eau).</p> <p>Les responsables périscolaires et les directeurs d'école se rencontrent régulièrement pour fixer des règles communes de fonctionnement et garantir la continuité éducative.</p>
<p>Concertation partenariale, réflexion sur l'utilisation partagée des locaux et du matériel scolaire <i>(cf charte départementale)</i></p>	<p>Oui/Non OUI</p> <p>A quelle fréquence ?</p>	<p>La charte d'utilisation des locaux et du matériel scolaire établie en partenariat avec l'Inspection et les directions des écoles lors de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires a été revue ainsi que l'occupation des écoles maternelles par l'Association Premiers Pas dans le cadre de la convention « parcours éducatifs maternels »</p> <p>Les 8 postes de « RESP », créés à cette occasion, permettent de la mettre en œuvre et d'accentuer dans la mesure du possible l'échange avec les directions.</p> <p>Certains locaux scolaires sont utilisés sur le temps des parcours éducatifs et également sur le temps des ALSH (mercredis, PVS et GVS)</p> <p>Des salles spécifiques peuvent également être partagées permettant ainsi de développer des actions périscolaires spécifiques en s'appuyant sur du matériel présent au sein des écoles (ex : salles TBI, informatique, BCD...).</p> <p>Plusieurs chartes partenariales ont vu le jour sur la période 2021-2024: la charte des BCD pour faire de ces espaces de promotion de la lecture des lieux partagés et bénéficiant aux enfants sur l'ensemble de la journée; la charte des ATSEM: fruit d'un long travail de concertation avec l'Education nationale pour revaloriser un corps professionnel essentiel dans le quotidien d'un enfant de maternelle et faciliter encore une fois les passerelles entre les différents temps de vie de l'enfant, la charte Ville à hauteur d'enfants. Celle-ci déploie 18 engagements que se fixent les 3 communes pour garantir la place des enfants dans la ville (place à la créativité, à la solidarité, à l'égalité, à l'accès à la culture, à l'espace public partagé, etc.).</p>
<p>Indicateurs répondant aux objectifs</p>	<p>Quantitatifs (<i>nombre d'inscrits, participants</i>)</p>	<p>Nombre d'inscrits, Nombre de participants, Nombre de familles différentes, Taux de participation aux Parcours Educatifs, taux participation aux portes ouvertes...</p> <p>Nombre de réunion et rencontre équipes/écoles/familles</p> <p>Taux d'assiduité</p> <p>Nombre de contact parents-structures</p>

[Tapez ici]

		Information sur la typologie des participants : quartiers d'habitation des familles, typologies et fratries participantes
Indicateurs répondant aux objectifs	Qualitatifs	, Qualité des activités, Amélioration de la relation parents-structures éducatives-écoles, Satisfaction des partenaires, des parents et des enfants Outils : Retour des évaluations des parcours éducatifs par les partenaires, Réunion bilan avec les coordinateurs et RESP/RASP sur les différents temps
Effets attendus sur les enfants ✓ <i>Connaissances (savoir)</i> ✓ <i>Capacités (savoir-faire)</i> ✓ <i>Attitudes (savoir-être)</i> ✓ <i>Enjeu (bien-être des enfants)</i>		
Effets attendus sur la politique enfance jeunesse <i>Education partagée, mutualisation des moyens, partenariats</i>		<ul style="list-style-type: none">- Un meilleur respect des temps de vie de l'enfant avec un rythme sur la semaine adapté- De meilleures conditions d'apprentissage avec la régularité des matinées et des après-midis allégés privilégiant l'éducation informelle- Des enfants plus curieux, plus ouverts sur le monde, l'avenir, les transitions- Le développement des compétences psycho-sociales des enfants : des attitudes plus sociables et respectueuses entre élèves et vis-à-vis des adultes- Des organisations familiales respectées et partagées- Coopération parents-écoles-structures périscolaires- Une meilleure prise en compte de l'inclusion des enfants en situation de handicap et meilleur accompagnement des familles- Une approche territoriale avec davantage de proximité avec les familles

[Tapez ici]

**ARTICULATION DU
PEDT/PLAN MERCREDI
AVEC LES DISPOSITIFS
EXISTANTS**

**Convention Territoriale Globale
(CTG CAF)**

OUI. Le socle jeunesse de la CTG comprend une extension des horaires périscolaires et le suivi des effectifs en lien avec la PSO. La CTG est en cours de renouvellement. 4 axes thématiques ont été ciblés comme prioritaires en plus de l'offre municipale d'accueil des enfants de 0 à 18 ans : inclusion, animation de la vie sociale, accès au droit et éducation artistique et culturelle. Le plan d'actions qui en découle et qui est en cours de validation pour les 4 ans à venir est en adéquation avec le plan mercredi- PEDT.

**Contrat local d'accompagnement à
la scolarité**

OUI. Les 8 clubs Coup de pouce (dont 4 émergeant au CLAS) sont répartis dans 8 écoles hors PDV afin de faire bénéficier aux enfants de CP ciblés par les équipes éducatives un apport complémentaire périscolaire sous forme de jeux à la lecture/écriture (Clubs Lecture Ecriture) pour les CP en s'appuyant sur le protocole de l'association Coup de pouce et pour les GS maternelles en s'appuyant sur le protocole de l'association ASFOREL

CONTRAT DE VILLE

A redéfinir dans le cadre des nouveaux périmètres dits d'attention (Marais-Mitterrie-Mont à Camp)

Ville vie vacances

NON.

Contrat(s) dans le domaine culturel

Pôles d'excellence Arts plastiques, sciences, musique...
Labellisation 100% EAC à l'échelon des trois communes associées
La ville de Lille propose également un soutien des projets artistiques et culturels à l'échelle du territoire Lille-Lomme-Hellemmes
Plans Thématiques lillois : interventions en temps scolaires et périscolaires - parcours éducatifs (patrimoine, lecture, musique, sciences et nature/développement durable) en lien avec les communes associées
La ville de Lomme développe une offre de ressources et d'outils au service des projets des écoles par le biais du Carrefour des activités : interventions en temps scolaire par les services lommois, en complément des plans thématiques lillois, dans des domaines variés : culture, développement durable, éducation physique et sportive, citoyenneté...
La ville de Lomme se dote d'une mission sur le numérique éducatif et enrichit également son intervention en matière d'éducation au numérique au travers du

[Tapez ici]

	développement des classe arts numériques sur le temps scolaire, la mise en place d'une micro-folie par la médiathèque, les ateliers numériques hors temps scolaire, ...
Quelle articulation, quelle mutualisation des moyens ?	Ces contrats sont partie intégrante de Lomme Educ' dont ils constituent l'armature ; des intervenants de structures municipales culturelles reconnues sont donc présents tant sur le temps scolaire que périscolaire. L'accès à celles-ci est d'ailleurs favorisé à travers des moyens alloués pour les déplacements en bus/transports en commun des enfants. Un plan citoyenneté, développement des compétences psychosociales est également en cours de structuration. Il permettra aux enfants et à leur famille de participer à des initiatives sur les différents temps. Pour chaque thématique (citoyenneté, éducation au développement durable, EAC), la municipalité veille à accompagner, soutenir et mettre en lien les projets développés sur tous les temps de l'enfant.

[Tapez ici]

ORGANISATION ET NATURE DES ACTIVITES PROPOSEES LE MERCREDI/PEDT

Il faut être attentif à ne pas proposer un empilement d'activités mais à organiser les temps de la journée afin de respecter les rythmes de l'enfant. La qualification, la durée et le taux d'encadrement doivent être adaptés à l'activité proposée.

Participation financière des familles :

Gratuit	Payant	Payant pour certaines activités :	Payant pour les activités après la classe :
Les parcours éducatifs maternels et élémentaires sont totalement gratuits et supportés par la Commune ainsi que le fonds d'amorçage et la PSRE de la CAF. Les Coups de pouce CLE et Langage.	Tarif : 15 tranches selon le QF pour l'accès aux temps péri et extrascolaires ainsi que les mercredis périscolaires	Non concernés	En synthèse : Accueils périscolaires matin et soir selon le quotient familial CAF ACM périscolaire en demi-journées incluant la restauration le mercredi

Activités Parcours Educatifs	Structure / intervenant	Statut de l'intervenant (1, 2, 3 ou 4) et Qualification	Nombre d'enfants concernés		Accès	Niveau (x)	
			- de 6ans	Plus de 6 ans		P	Initiation
Sportives	Associations, clubs, entreprises, agents et services municipaux	1-4	736 élèves répartis en groupe des 6 à 14 enfants	1229 élèves répartis en groupe s de 8 à 18 enfants	G	X	
Culturelles					G	X	
Artistiques					G	X	
Environnementales					G	X	
Numériques					G	X	
Médias					G	X	
Scientifiques					G	X	
Linguistiques					G	X	
Citoyennetés – Vivre ensemble & Inclusions					G	X	
					G • gratuit P • payant		

- 1 • agent territorial (FPT)
- 2 • salarié
- 3 • bénévole
- 4 • autre

[Tapez ici]

PARTENAIRES ET RESSOURCES DU PROJET

Partenaires institutionnels - Précisez	Education nationale / CAF / SDJES / MNS /structures médico-sociales/ Communes associées
Partenaires associatifs : Précisez	Premiers PAS / Centre Régional des Arts du Cirque / ACSL / Papillons Blancs / associations
Autres - Précisez	Services Municipaux (Espace Parents, Médiathèque, Mobilité douce, Ecole de Musique et de danse, Sport, Petite enfance, Transition, Cyber espaces, Ferme éducative, Ludothèques, Animation et Vie Associative, Mission numérique éducatif, Maisons des Solidarités ...) Plan Musique Danse Théâtre, Plan Nature Education au Développement Durable, Plan Patrimoine, Plan Sciences de la ville de Lille
Place des parents dans le projet : quelle participation ?	L'Espace Parents est lieu ressource relais auprès des familles, et développe, en coopération avec les équipes des écoles volontaires (temps scolaire, péri et extrascolaire), des projets pour renforcer le Lien Parents/Ecoles et répondre aux attentes de chacun des établissements. Des temps d'activités partagées avec les parents, des portes ouvertes ou encore des cafés de parents favorisent également le lien avec les équipes d'encadrement Nous nous sommes engagés dans un renforcement de la communauté éducative au travers d'une nouvelle organisation de la préparation et du déroulement des Conseils d'Ecole Les associations de parents d'élèves sont très mobilisées sur la commune de Lomme. Leurs moyens sont cependant souvent assez limités. Aussi, depuis septembre 2023, la ville les rassemble sous la forme d'une instance formelle une fois par trimestre. Les objectifs de ces rencontres sont : partager de l'information entre la municipalité et les parents, faciliter l'interconnaissance entre APE et l'échange de bonnes pratiques, monter des projets communs
Modalités d'information des familles	Site de la ville – Facebook ville – Magazine municipal – Plaquettes municipales - Affichage structures municipales – Mailing info - Permanences écoles – Lettre d'information de l'espace Parents
Ressources locales : - ressources humaines - ressources matérielles (locaux, etc)	Agents municipaux intervenant déjà sur les parcours éducatifs (école de musique et de danse, médiathèque, ferme éducative, service des sports, animateur municipal éducation au numérique, cyber espaces...), intervenants des plans lillois, service Animation et Vie associative, ludothèques, Maisons des Solidarités, Référénts des sites périscolaires et animateurs présents sur l'ensemble des temps Locaux municipaux (espaces culturels, salles de sports, écoles, espace Parents) Fournitures, matériel pédagogique, cartable gratuit (fournitures scolaires personnelles de chaque enfant)
Actions de formation envisagées	Formation au PSC1 Jeux coopératifs Agrément mobilité douce avec l'Education nationale Formation à l'accueil et l'usage des rues aux écoliers

[Tapez ici]

Formation à l'accueil des enfants porteurs de handicap et à l'accompagnement de leurs familles,
Formation citoyenneté (prévention harcèlement scolaire, égalité filles-garçons)
Formation parentalité
Formation Langage des signes
Formation Playdagogie

Actions de formation souhaitées

Parcours BPJEPS

BILAN ANNUEL ET MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation est une démarche qui vise, à partir d'objectifs préalablement définis, à comprendre les résultats obtenus, de la manière la plus objective possible, afin de les apprécier, d'en rendre compte et d'aider en cela aux décisions à venir (réajustements).

L'objectif est de permettre aux élus et aux acteurs éducatifs de :

- ✓ *Procéder à une analyse qualitative sur les impacts du projet éducatif sur la population ciblée (donner une lisibilité des effets des réalisations).*
- ✓ *Réactualiser le diagnostic initial afin d'adapter les programmes d'actions aux évolutions des besoins.*

Quelles sont les modalités d'évaluation envisagées ?

(Champ d'évaluation, les indicateurs quantitatifs et qualitatifs, le type de suivi...)

Réunion bilan avec les équipes d'animation
Retour et analyse des évaluations parcours éducatifs
Comité de pilotage périscolaire avec les acteurs internes et externes
Comité de pilotage Lomme Educ'

Selon quelle périodicité ?

- Mensuelle,
- Bimestrielle,
- Trimestrielle,
- Annuelle.

Des outils d'évaluation sont-ils prévus ? Lesquels ?

Listings de présence et de participation aux différentes thématiques
Fiche projet des actions/formules proposées
Fiche bilan des parcours éducatifs trimestriel

[Tapez ici]

***Indicateurs possibles :**

1. Disponibilité des locaux et adaptation aux activités
2. Adaptation des activités au moment de la journée
3. Alternance des activités dirigées et des temps en autonomie
4. Respect des temps de repos et de jeu libre des enfants
5. Nombre d'inscrits et taux d'assiduité pour chaque activité
6. Taux de participation des garçons / des filles
7. Évolution du taux de fréquentation des structures
8. Nombre de projets qui participent à l'amélioration du cadre de vie au sein de l'école
9. Évolution du nombre de licenciés dans les clubs sportifs locaux
10. Taux de fréquentation de l'accueil de loisirs
11. Existence et fréquence des temps de concertation
12. Élaboration de règles de vie collective partagées
13. Incidence sur la politique éducative
14. Satisfaction et participation des parents aux portes ouvertes
15. Nombre et diversité des intervenants spécialisés
16. Nombre de thématiques proposées aux enfants
17. Participation au Comité de Pilotage périscolaire
18. Qualité et diversité des activités proposées

Fait le / / 2024

Le représentant légal de la collectivité

[Tapez ici]

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTENAIRES PERISCOLAIRES

1	AD CREATION	33	LIGUE FOOTBALL AMERICAIN
2	AJONC	34	LIGUE REGIONAL DE ROLLER SKATEBOARD
3	ANIMATION BRESIL	35	LILLE RUGBY CLUB
4	ATLAS PORTAGE - MME MARSEILLE POULAIN	36	LOMME GYMNASTIQUE RYTHMIQUE SPORTIVE
5	AUTO ENTREPRISE AMANDINE OSTAK	37	LOMME LILLE METROPOLE HANDBALL
6	AUTO ENTREPRISE AUDREY COPPIN	38	LPO HDF
7	AUTO ENTREPRISE BOUREKBA ABDELRANI	39	LUC ECHECS
8	AUTO ENTREPRISE CHARLINE LAPIERRE	40	LUC SPORTS
9	AUTO ENTREPRISE ISSA DIALLO	41	MAISON DE L'EAU DE LA PECHE ET DE LA NATURE
10	AUTO ENTREPRISE LUCIE BENAGROUBA	42	MES ATELIERS MES ENVIES
11	AUTO ENTREPRISE SABINE HAUTEFEUILLE	43	MUSIQUE EXPRESSION ANIMATION
12	AUTO ENTREPRISE SOPHIE LEBBRECHT	44	NEW SPORT GAME
13	CENTRE L'OLIVIER	45	OPAL ORGA
14	CITEO	46	OSML ATHLETISME
15	COMPAGNIE ARTISSERIE - FLORENCE DARGENT	47	OSML HALTEROPHILIE
16	COMPAGNIE DU SINGE SOURD	48	PERMATOPIE
17	COMPAGNIE KOKKINO	49	PLUMES CREATIVES
18	COMPAGNIE MAGI'POTES - JAMES BULLE	50	QUAI DES TRANSITIONS
19	CRAC DE LOMME	51	RADIO PLUS
20	CRAIE'N CO	52	RECREATION URBAINE
21	CYBER ESPACE	53	RENAISSANCE ARTISTIQUE LILLE DELIVRANCE
22	Demain CDUPONT	54	RIDE ON LILLE
23	DERRIERE LES NUAGES	55	RIGOLO COMME LA VIE
24	FILOFIL	56	SEVE
25	INSTANT D'ART	57	SRLD FOOTBALL
26	JOKER DANDY	58	TCF - COMPAGNIE MANDARINE
27	LE CLAR	59	TERRE DE L'HOMME
28	L'EMBARDEE	60	THEATRE OCTOBRE
29	LES AVENTURES DE LEO	61	UNION DES PECHEURS LOMMOIS
30	LES IMPROVOCATEURS	62	UNIVERSITE DE LILLE "SCIENCES INFUSENT"
31	LES PETITS DEBROUILLARDS	63	UP CYCLE COMMONS
32	LES SAVANTS FOUS		

Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un Plan mercredi

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.551-1 modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 et l'article D.521-12 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R.227-1, R.227-16 et R.227-20 ;

Vu le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et règles applicables aux accueils de loisirs

Vu le décret n° 2017-1469 du 13 octobre 2017 modifiant le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Vu le décret n°2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre.

- Le maire délégué de la Ville de Lille – Commune associée de Lomme dont le siège se situe Hôtel de Ville, 72 avenue de la République 59160 LOMME
- Le Préfet du Nord
- Le directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Nord, agissant sur délégation de la rectrice d'académie
- La directrice de la caisse d'allocations familiales (CAF)
- Les représentants d'autres partenaires (associations, autres collectivités territoriales...)

Convient ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et/ou élémentaires de la commune associée de Lomme dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

Article 2 : Partenariats

Le projet éducatif territorial/plan mercredi est mis en place avec les partenaires suivants :

- Education nationale (circonscription de l'éducation nationale 1^{er} degré, écoles publiques)
- Commune associée de Lomme (Education, Coordination Lomme Educ' PEG, Espace Parents, Petite enfance, Restauration et logistique aux écoles, vie associative, sports, culture, jeunesse, transitions, ludothèques)
- Associations : Associations de parents d'élèves, Association Premiers pas, Clubs sportifs, Structures culturelles...

Article 3 : Objectifs du projet éducatif territorial/plan mercredi

Le porteur du projet éducatif territorial/plan mercredi et ses partenaires conviennent des objectifs suivants :

- Accompagner les réussites et l'épanouissement de tous les enfants
- Agir pour le bien-être des enfants dans une ville plus durable et plus solidaire
- Développer le pouvoir d'agir des enfants dans une ville à hauteur d'enfants

Article 4 : Contenu du projet éducatif territorial/plan mercredi

Le descriptif du projet éducatif territorial/plan mercredi figure en annexe. Il dresse la liste des écoles publiques concernées.

Il comprend notamment l'organisation du temps scolaire, la liste des activités périscolaires proposées aux enfants et les modalités selon lesquelles elles sont organisées. Il comprend également un volet « plan mercredi » présentant la démarche pédagogique, les acteurs et les moyens engagés dans les accueils de loisirs fonctionnant le mercredi.

Article 5 : Engagements de la collectivité

La collectivité s'engage à mettre en œuvre le projet éducatif territorial et le plan mercredi ainsi qu'à en faire l'évaluation.

La collectivité s'engage à organiser des accueils de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi dans le respect des principes de la charte qualité figurant en annexe.

Conformément à cette charte, les accueils de loisirs périscolaires du mercredi sont organisés autour des 4 axes suivants :

1. Complémentarité éducative
2. Accessibilité de tous les publics et inclusion des enfants en situation de handicap
3. Mise en valeur des richesses du territoire
4. Diversité et qualité des activités proposées

Quand les accueils de loisirs périscolaires ne sont pas organisés directement par la collectivité mais pour son compte par un autre acteur, la collectivité s'engage à veiller au respect de la charte par cet acteur.

La collectivité renseigne, sur le document joint, les éléments suivants relatifs aux accueils de loisirs périscolaires qu'elle organise ou qui sont organisés pour son compte le mercredi :

- liste des accueils maternels (moins de 6 ans) et élémentaires (6 ans et plus)
- nombre total de places ouvertes (moins de 6 ans/6 ans et plus)
- typologie des activités
- typologie des partenaires
- typologie des intervenants

La collectivité actualise au moins une fois par an ce document, à compter de la date de signature de la présente convention, et le transmet aux services de l'Etat.

Article 6 : Engagements de l'Etat :

Les services de l'Etat s'engagent, au sein des groupes départementaux (GAD) le cas échéant, à :

- accompagner la collectivité dans la mise en œuvre et l'évaluation de son projet éducatif territorial/plan mercredi ;
- soutenir financièrement la collectivité en lui versant le fonds de soutien au développement des activités périscolaires aux conditions prévues par le décret n° 2017-1469 du 13 octobre 2017 (qui réserve le bénéfice du fonds aux collectivités ayant adopté une organisation du temps scolaire comprenant 5 matinées) ;
- assister la collectivité dans l'organisation d'accueils de loisirs respectant la charte ;
- rendre disponible sur le site planmercredi.education.fr des outils et des supports de communication dont le label en vue de l'information du public et de la valorisation des accueils concernés.

Article 7 : Engagements de la Caf :

Les services de la Caf s'engagent à :

- accompagner le développement d'activités éducatives de qualité, notamment le mercredi ;
- assurer le suivi du projet éducatif territorial/plan mercredi conjointement avec les services de l'Etat ;
- apporter un concours financier à la bonification des nouvelles heures créées le mercredi sous réserve de l'éligibilité de ces heures aux règles de financement de la bonification Plan mercredi et dans la limite des fonds disponibles. Cette bonification est majorée pour les accueils situés dans un quartier politique de la ville et pour ceux des collectivités disposant d'un potentiel financier inférieur à 900 euros.

Article 8 : Pilotage

La mise en œuvre du projet éducatif territorial/plan mercredi relève de la compétence de la collectivité qui en assure le pilotage. Le pilotage du projet est assuré par la commune associée de Lomme.

Elle s'appuie sur un comité de pilotage constitué de :

- Des représentants de l'Education nationale (Inspectrice de l'éducation nationale, directeurs des écoles,...)
- Des représentants des Services municipaux (Education, Coordination Lomme Educ' PEG, Espace Parents, Petite enfance, Restauration et logistique aux écoles, Vie associative, Sport, Culture, Jeunesse, Transitions)
- Des représentants des parents d'élèves élus
- Des représentants des associations de parents d'élèves
- Des représentants des associations petite enfance, sport et culture

Le comité de pilotage a pour rôle le suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet.

Article 9 : Mise en œuvre et coordination

La coordination du projet est assurée par le service compétent de cette collectivité.

Article 10 : Articulation éventuelle avec d'autres dispositifs et activités

Les activités prévues dans le projet éducatif territorial sont articulées avec celles proposées dans le cadre du ou des contrat(s) suivant(s) (*CEL, PEL, CEJ, contrat de ville, contrat culturel...*) :

Ces activités sont articulées avec celles organisées dans le cadre extrascolaire (préciser) : Le PEDT est partie intégrante du projet éducatif global de la Commune associée de Lomme : Lomme Educ'. A ce titre les activités péri et extrascolaires émergent à la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF.

Ces activités sont articulées avec celles proposées aux enfants et jeunes scolarisés dans le second degré (préciser) : Uniquement sur les temps extrascolaires pour les publics accueillis dans nos accueils thématiques (principalement artistique et sportif) ainsi qu'au sein des actions pour adolescents portées par la mission jeunesse de la commune.

Article 11 : Evaluation

L'évaluation du projet est assurée par le comité de pilotage selon la périodicité suivante :

Une évaluation annuelle est prévue en corrélation avec nos différentes instances de pilotage de la CTG et des comités de pilotage du PEG.

Les indicateurs retenus (en fonction des objectifs visés) et les indicateurs quantitatifs figurent en annexe, ainsi que les éventuelles recommandations du groupe d'appui départemental

Article 12 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 3 années scolaires maximum, à compter du 1^{er} septembre 2024 au 09 juillet 2027

Elle est reconduite tacitement pour la même durée que celle mentionnée ci-dessus.

A l'issue de la période de validité de la convention, un bilan final du projet éducatif territorial/plan mercredi est établi par le comité de pilotage en lien avec les signataires de la convention ;

La convention peut être dénoncée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la dénonciation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre.

La convention peut également faire l'objet d'avenants signés par l'ensemble des parties concernées par ces avenants.

A....., le

La Ville de Lille – Commune associée de
Lomme représentée par le Maire délégué
de la Commune associée de Lomme

Olivier Caremelle

Le préfet du Nord, par délégation, la
rectrice de région académique, par
délégation, l'inspecteur d'académie
directeur académique des services de
l'éducation nationale du Nord, par
délégation, le chef du service
départemental à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports,

Patrick Piret

Le directeur académique des services
de l'éducation nationale du Nord,

Olivier Cottet

La directrice de la Caisse d'Allocations
Familiales du Nord,

Audrey Mathon-Debetencourt

Le cas échéant le représentant de
l'association X

(Prénom, Nom)

Annexe 1

INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DU MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ

1. Liste des accueils de loisirs périscolaires maternels par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi (Nombres et communes) :

Accueil de Loisirs périscolaire et mercredi du Petit Quinquin et les mercredis périscolaires de Ferry Demory

2. Liste des accueils de loisirs périscolaires élémentaires par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi (Nombres et communes) :

Mercredis périscolaires de la Maison des Enfants et de Voltaire Sévigné

3. Liste des accueils de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires) par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi (Nombres et communes) :

Accueils périscolaires mixtes de Salengro-Langevin, Voltaire-Sévigné, Bracke-Sand, Blum, Curie-Pasteur, Minet-Defrenne, Roland-Lafontaine

4. Nombre de places ouvertes le mercredi par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi :

Ville de LOMME

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 192 places

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 192 places

5. Activités (A cocher)

- X activités artistiques
- X activités scientifiques
- X activités civiques
- X activités numériques
- X activités de découverte de l'environnement
- X activités éco-citoyennes
- X activités physiques et sportives

6. Partenaires (A cocher):

- X associations culturelles
- X associations environnementales
- X associations sportives
- X équipe enseignante
- X équipements publics
(musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- structures privées
(fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

7. Intervenants (en plus des animateurs) (A cocher) :

- X intervenants associatifs rémunérés
- X intervenants associatifs bénévoles
- X intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- parents
- enseignants
- X personnels de collectivité territoriale
(éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)